

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

		<u>Date de la convocation :</u>
Nombre de membres	: 11	17/07/2020
Nombre de présents	: 9	
Procuration(s)	: 0	<u>Date d'affichage :</u>
Nombre de votants	: 9	17/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'établissement Communal « La Clairière de Chaux » sous la présidence de M. Alain BIGUEUR.

Présents : Mmes Valérie BARRET, Marina JAHIER, Emilie GREFFIER, Mrs Thierry BÉSIA, Alain BIGUEUR, Jean-François CORSINI, André FRA, Christian MARCHAL, Didier VOITEY.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Stéphanie SOMMET, Mr Bernard COUTET.

Procuration :

Absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Mr Alain BIGUEUR.

Délibération n° 33/2020

Objet : Comité de Défense des Hôpitaux Publics de DOLE : des moyens humains et financiers pour la santé et les hôpitaux publics de notre territoire

Le conseil municipal de LA VIEILLE LOYE

Considérant que la crise du COVID-19 a mis en évidence, l'importance d'un service public de santé efficace, au service de toutes les populations et respectant ses personnels ;

Considérant que depuis des années, les orientations des politiques gouvernementales de santé se traduisent par une diminution des moyens matériels et humains des hôpitaux et EHPADs publics, et par la suppression de postes de personnels soignants, de services hospitaliers, la fermeture de dizaines de milliers de lits ;

Considérant que pour la population de notre commune, il y a urgence à rompre avec ces politiques de destruction des services des hôpitaux publics et maternités de proximité dans le Jura comme dans tous les départements de la région Bourgogne Franche-Comté ;

Considérant que le Projet régional de santé Bourgogne Franche-Comté, rejeté par toutes les collectivités territoriales de la Région (Conseil Régional, 8 conseils départementaux, Conseils communautaires, conseils municipaux), doit être réécrit pour promouvoir la prévention et l'accès aux soins de toutes et tous, à partir des besoins locaux ;

Considérant que le rétablissement de l'offre de santé de proximité en zone rurale permettra de faire reculer les inégalités et la désertification médicale ;

Le Conseil Municipal de LA VIEILLE LOYE exprime les souhaits suivants :

Au niveau national :

- La revalorisation salariale des personnels de santé et de l'action sociale est nécessaire pour rendre ces emplois attractifs et permettre ainsi les recrutements nécessaires au bon fonctionnement des hôpitaux publics, maternités et Ehpads.

Pour le territoire des hôpitaux publics de Dole

- Le rétablissement du service de réanimation réouvert pendant trois mois à l'hôpital Pasteur qui a démontré sa nécessité pour la prise en charge des urgences vitales, avec sur notre territoire la présence de Solvay, de l'aéroport, et des infrastructures autoroutières ;
- Le maintien du service de chirurgie conventionnelle, complémentaire du service de chirurgie ambulatoire indispensable pour les urgences (appendicites, fractures...) et pour la maternité de l'hôpital Pasteur de Dole ;

- Le rétablissement de la ligne de SMUR de nuit supprimée en avril 2017, alors que l'accès à un Service mobile d'urgence et de réanimation doit être accessible en 30 minutes maximum sur tout le territoire pour préserver les chances de sauver les patients ou éviter des séquelles graves ;
- Le rétablissement du service de soins intensifs de cardiologie ;
- L'affectation des financements nécessaires à l'hôpital Pasteur de Dole, comme l'a indiqué la Cour régionale des Comptes dans son rapport de 2019 et les moyens à la hauteur des besoins des EHPAD publics ;
- La réouverture des lits de psychiatrie à l'hôpital public, nécessaires à l'accueil des patients du CHS St Ylie et des urgences de Dole
- La création de commissions sanitaires permanentes départementales et régionales, associant réellement les professionnelles de la santé, les usagers et les élus, pour une véritable «démocratie sanitaire».

Le Maire,
Alain BIGUEUR.

